

Paris, le 2 juillet 2026



COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

CONVOCATION

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

dont vous êtes membre
se réunira

Lundi 6 juillet 2026

À 14 h 45

(Salle A67 - Rdc Sud Ouest)

1° Examen, en première lecture, des **éventuels** motions et amendements de séance sur les articles délégués au fond sur le **texte de la commission n° 833 (2025-2026)** sur la proposition de loi n° 629 (2025-2026) pour une **montagne vivante et souveraine (procédure accélérée)** (M. Jean-Claude Anglars, rapporteur pour avis)

*Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la séance (Ameli), est fixé au
3 juillet 2026 à 12 heures
[articles 2, 3, 5, 11 et 11 ter]*

2° Questions diverses

Mardi 7 juillet 2026

À 16 h 45

(Salle Clemenceau)

1° Échange¹ de vues, en commun avec la commission des affaires sociales, sur la **gestion de crise** par le **Gouvernement** de l'**épisode caniculaire de juin 2026**, avec :

- Mme **Monique Barbut**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature
- Mme **Annie Genevard**, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
- M. **Édouard Geffray**, ministre de l'éducation nationale
- Mme **Stéphanie Rist**, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées
- Mme **Maud Bregeon**, porte-parole du Gouvernement et ministre déléguée chargée de l'énergie

2° Questions diverses

.../...

¹ Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.



Mercredi 8 juillet 2026

À 9 h 45

(Salle Clemenceau)

1° « **Canicule 2026** : quel diagnostic pour Météo-France ? » - audition² de
Mme **Virginie Schwarz**, Présidente-Directrice Générale de Météo-France

2° Questions diverses

**Le Président
Jean-François Longeot**

² Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.